

LA FORÊT MÉDiterranéenne : UN PATRIMOINE AUX FONCTIONS QUI ÉVOLUENT

2^e partie

par Jean de MONTGOLFIER *
et Patrice BERTIER **

SOMMAIRE

1^{re} PARTIE *

PROLOGUE

I. L'ÉTUDE « ÉVALUATION DES FONCTIONS DES ESPACES BOISÉS MÉDiterranéENS »

- A. Le cadre conceptuel
- B. La démarche qui n'a pas été suivie
- C. Les cas étudiés :
 - 1. Le patrimoine forestier provençal
 - 2. La haute vallée de l'Arc
 - 3. Tanneron et Montauroux
 - 4. SDAU et POS de la Côte Bleue.

2^{re} PARTIE

II. ÉLÉMENTS POUR UNE RÉFLEXION SUR LA GESTION PATRIMONIALE

- A. Éléments de vocabulaire
- B. Éléments pour une discussion
- C. Éléments pour des comptes du patrimoine naturel forestier.

PROJETS

* Parue dans le n° 1.

* Jean de MONTGOLFIER

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique,
Ingénieur du Génie rural, des eaux et des forêts.
Centre technique du Génie rural, des eaux et des forêts,
Groupement d'Aix-en-Provence, Le Tholonet. B.P. 92.
13603 Aix-en-Provence cedex.

** Patrice BERTIER

Docteur ès-Sciences (Mathématiques appliquées)
Directeur du Bureau d'études SCORE,
66, rue d'Assas, 75006 Paris.

II. - ÉLÉMENTS POUR UNE RÉFLEXION SUR LA GESTION PATRIMONIALE

Cette première investigation autour de la notion de fonctions nous a conduit à chercher à approfondir ce qu'était la « fonction patrimoniale », et à nous demander si on pouvait déduire des règles de gestion concrète à partir de cette réflexion.

A) Éléments de vocabulaire

Tout d'abord qu'appelons-nous patrimoine ? Nous en avons proposé deux définitions :

- une définition plutôt économique : un patrimoine est un bien susceptible (moyennant une gestion adéquate) de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent;
- une définition plutôt sociologique et politique (3) : ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité du titulaire et son adaptation au cours du temps dans un univers variant.

La seconde définition est convergente avec la première, mais ne la recouvre pas entièrement. En effet, la seconde implique qu'un patrimoine ne consiste pas seulement en un élément matériel, mais inclut également une manière de s'en servir et d'en jouir; c'est un comportement acquis. Elle implique aussi que tout patrimoine est attaché à un titulaire : la sécurité matérielle et psychologique que donne à celui-ci l'existence du patrimoine lui permet de s'affirmer, d'entreprendre des actions nouvelles, donc de s'adapter.

Nous avons également tenté, en collaboration avec Claude Jérôme MAESTRE de définir quelques caractères d'un patrimoine significatifs pour sa gestion. C.J. MAESTRE dans (4) recense les suivants :

- capacité de reproduction et d'adaptabilité;
- extension dans la durée;

(3) Bertier et Ollagnon, 1978.

(4) Maestre, 1977.

B) Eléments pour une discussion

Comment organiser en discours ces éléments de vocabulaire ? Sans aborder ici cette tâche (il y faudrait peut-être tout un livre), limitons-nous à certaines remarques.

Un premier regard sur cette liste nous a conduit à distinguer trois grands axes rejoignant des notions à la fois opposées et complémentaires :

- un axe passé-futur (ou plutôt conservation d'un héritage-adaptation à l'imprévisible). Ces deux pôles opposés à première vue s'articulent dans la notion de « conservation des potentialités »;
- un axe individu-système global. Il oppose notamment le caractère individuel (et plus ou moins étroitement spécialisé) du titulaire (personne physique ou organisation) gestionnaire d'un patrimoine, avec le caractère de globalité que présente le fonctionnement d'un éco-socio-système;
- un axe nature objective de la réalité-nature symbolique de la représentation que l'on en peut avoir à travers les langages, les cultures, les modèles.

Ces axes sont-ils indépendants ? Sans doute non. D'abord la notion de variété et celle voisine de complexité interviennent dans chacun de ces axes. A la variété de l'héritage et de l'histoire des individus (et de leur propre mode de représentation de la réalité) correspond la complexité des éco-socio-systèmes auxquels ils appartiennent et la variété des avenir incertains, aléatoires ou imprévisibles qui les attendent.

Peut-on aller jusqu'à rassembler les pôles trois par trois, avec un pôle regroupant individu, héritage, culture, opposé à un pôle regroupant système, avenir, réalité objective ? On aurait alors un seul axe opposant deux pôles : le premier étant privilégié par les libéraux et conservateurs, le second l'étant par les progressistes et les « dogmatiques ». Privilégier l'un ou l'autre pôle conduit à l'une des deux positions idéologiques :

- poser que la variété des individus avec leur culture et leur héritage est le gage de l'adaptation au futur et en définitive de la survie du patrimoine de la collectivité;
- poser que l'éco-socio-système doit être étudié et planifié scientifiquement, cette planification étant le gage du progrès de chaque individu dans le futur.

Nous pensons que la réflexion sur une gestion patrimoniale devrait partir d'une recherche sur la manière dont les six pôles de ces axes s'articulent « dialectiquement » l'un l'autre.

Dans cette recherche la notion de variété tient, croyons-nous, une place centrale, mais plusieurs difficultés fondamentales subsistent :

- l'homme ne connaît la réalité qu'à travers des codes, des langages, des modèles. Nous ignorons si c'est la variété ou l'unicité qui est la nature ultime de la réalisation. Tout ce que nous savons c'est que nos codes, nos langages, nous font voir de la variété dans le monde, et que plus ces langages sont évolués, plus nous percevons finement des nuances dans la variété. La variété dépend ainsi du niveau d'observation auquel on se place, et du code, de la grille, utilisés pour cette observation.

La variété apparaît donc comme liée au langage, et à la culture ; nous ne savons pas dans quelle mesure elle est intrinsèque à la réalité. C'est ainsi que là où un individu verra son patrimoine, un autre pourra ne rien voir, et détruire ce patrimoine en toute bonne conscience. Inversement, là où le titulaire ne verra pas de patrimoine, quelque individu plus clairvoyant ou sensibilisé verra peut-être un patrimoine de haute valeur laissé à l'abandon.

- existence de cycles naturels, rythmes et seuils;
 - variété;
 - capacité de procéder par essai-erreur et d'innover.
- Au cours de ces réflexions, nous avons constaté que nous usions d'un vocabulaire assez caractéristique. Nous avons alors dressé une liste de ses termes pour tâcher de mieux voir leur articulation :
- patrimoine, héritage, histoire, continuité,
 - irréversibilité, obsolescence, fragilité,
 - protection, défense,
 - acquisition, reproduction, génétique, évolution, vie, développement,
 - avenir, incertitude, aléatoire, imprévisible,
 - individu, titulaire,
 - identité, sécurité, autonomie,
 - ressource, consommation,
 - comportement, fonction, spécialisation,
 - organisme, population, territoire,
 - système, globalité, milieu, environnement,
 - interdépendance, relation, organisation,
 - échelle spatio-temporelle, cycles, rythmes, seuils,
 - variété, potentialité, adaptabilité, complexité,
 - innovation, essai-erreur, apprentissage,
 - création d'ordre et de structures à partir du désordre et de l'aléatoire (5),
 - information, ignorance,
 - représentation, modèle, langage,
 - culture, lecture, grille, code.

(5) Cf. les développements récents de la thermodynamique, par exemple les travaux de I. Prigogine.

Dans le patrimoine d'un individu on peut distinguer (plus ou moins artificiellement) ce qui est patrimoine affectif (conjoint, enfants, parents, amis, relations), socio-culturel (connaissances, diplômes, expérience, situation professionnelle), matériel (maison, argent) et communautaire (histoire, cadre de vie, appartenance à un éco-système global). Il est à craindre que cette quatrième composante soit celle à laquelle le plus grand nombre d'individus est le moins sensibilisé.

Dans le patrimoine d'une organisation, on peut également distinguer des composantes analogues (implication affective de ses membres; connaissances des technologies et des procédures; relations administratives ou commerciales; actifs du bilan...). Là encore les composantes collectives risquent d'être celles auxquelles les organisations sont le moins sensibilisées.

Comment donc créer les conditions d'une gestion du patrimoine collectif ? Notre tendance est de penser qu'à problème nouveau, il faut des institutions nouvelles (« On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres », écrit l'Evangéliste) : c'est ce type de solution qui est proposé pour la gestion de la nappe phréatique d'Alsace (6).

Une autre difficulté fondamentale vient du fait que toutes nos cultures occidentales nous ont habitués à placer au-dessus de tous les autres un patrimoine suprême, à un niveau de très haute transcendance (la Vertu pour les stoïciens antiques; l'Alliance de Dieu pour les juifs; la Rédemption par la Grâce pour les chrétiens; la Révolution pour les marxistes; le Progrès de la Connaissance pour les positivistes...). Que cherchons-nous nous-mêmes à faire : à poser une nouvelle transcendance de l'Ecologie (dont la défense s'apparenterait finalement de très près à la Défense de la Patrie de nos pères), ou à développer dans notre culture le sens de l'immanence du patrimoine ? Et, d'ailleurs, dans quelle mesure est-il possible d'apporter une réponse volontariste à notre question : « Comment de multiples acteurs, dans la variété de leurs langages, peuvent-ils contribuer à une gestion patrimoniale de l'éco-socio-système global » ?

C) Eléments pour des comptes de patrimoine naturel forestier

Comment chercher à créer un certain « langage commun » entre les acteurs pour qu'ils participent à cette gestion patrimoniale ? Et puisque, du moins dans notre culture occidentale technicienne, gestion implique comptabilité, peut-on rechercher dans des « comptes de patrimoine » un élément de ce langage commun ? Cette question rejoint une préoccupation qui est ressentie au plus haut niveau de responsabilité en France : en effet le gouvernement, répondant à un souci du Président de la République, a mis en place une Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel. Cette problématique nous a donc conduit à élaborer des éléments de réflexion relatifs à la mise en place de comptes de patrimoine.

– Nous avons, ci-dessus, défini un patrimoine, en première approximation, comme un bien susceptible (moyennant une gestion adéquate) de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent. D'où la difficulté de comptabiliser aujourd'hui quelque chose qui aura, dans le futur, des valeurs encore inconnues, correspondant à des usages et à des fonctions qu'on ne peut encore connaître, et qui ne relèvent même pas d'un avenir probabilisable. De plus, il y a une certaine contradiction dans le terme de comptabilité patrimoniale, car la comptabilité se réfère plutôt au passé, et le patrimoine (dans le sens où nous cherchons à utiliser ce mot) à l'avenir. Cette contradiction doit être dépassée en prenant des critères qui préjugent le moins possible de l'avenir.

– Il faut donc que cette comptabilité soit faite selon des critères qui soient les plus indépendants possible des contingences actuelles ou futures. Les valeurs monétaires sont beaucoup trop sujettes à variations pour fournir une base stable, et seules des valeurs physiques peuvent servir à fonder cette comptabilité. Encore faut-il que ces valeurs soient suffisamment indépendantes des usages et des fonctions. Par exemple convient-il, pour évaluer la quantité de produits forestiers sur pied, de prendre en compte la biomasse totale ou la quantité de bois supérieure à un certain diamètre ? La réponse dépend des technologies de valorisation des houppiers dont on disposerà dans l'avenir (fabrication d'aliments du bétail, de produits chimiques organiques, biochimie, etc...).

De même il faut se méfier des définitions trop liées à un usage. On cite souvent l'exemple de bois qui du temps de Colbert étaient définis comme de très haute qualité (c'est-à-dire susceptibles de fournir des pièces de charpente de navire) et qui aujourd'hui sont considérés encore comme de très haute qualité (comme bois de tranchage). Mais à l'inverse, les bons bois d'industrie ne sont pas les mêmes aujourd'hui (où ils servent à faire de la pâte à papier) qu'au siècle passé (où ils servaient à faire du charbon de bois).

– Les critères à prendre en compte peuvent être, soit quantitatifs (il est alors relativement facile de définir une unité de mesure stable dans le temps, et une procédure de mesure constante), soit qualitatifs : le problème de leur évaluation est beaucoup plus difficile, car elle se réfère souvent à des « jugements de valeurs » qui peuvent ne refléter que des fonctions actuelles transitoires.

– Or les « fonctions » des espaces boisés, qu'elles soient de production, de récréation, sociales ou symboliques, sont liées au contexte économique social et culturel non seulement de l'époque, mais aussi du groupe d'agents économiques ou sociaux concernés par ces fonctions (cf. les conclusions de la phase actuelle de l'étude : évaluation des fonctions des espaces boisés mé-

(6) Bertier et Ollagnon, 1979.

diterranéens). Une même « fonction » peut donc être perçue et évaluée de façon très différente dans des contextes différents : d'où une difficulté supplémentaire pour établir des bases d'une comptabilité patrimoniale qui fassent l'objet d'un consensus suffisamment général. En effet ce peut être des éléments très différents qui peuvent apparaître comme importants du point de vue patrimonial à des groupes différents (par exemple une futile régulière à très forte production paraîtra aux forestiers un patrimoine très important, alors que les écologistes estiment que c'est la forêt qui comporte le plus grand nombre de niches écologiques qui possède le plus important patrimoine). Il faut donc que la comptabilité patrimoniale comporte suffisamment de critères pour prendre en compte les points de vue des différents agents concernés.

– Qui dit gestion patrimoniale dit recherche du maintien d'un éventail aussi large que possible de potentialités d'utilisation. Il faut éviter, au niveau de la comptabilité, de figer cet avenir en construisant quelque chose qui deviendra une « bible » et paralysera certaines évolutions qui pourtant auraient été souhaitables. Il faut éviter de faire l'équivalent d'un indice de type « Produit national brut » (P.N.B.) qui exerce une véritable tyrannie sur l'économie, du fait qu'on a pris l'habitude de juger, en grande partie, une économie selon ce critère, ce qui incite à « faire du P.N.B. » au détriment des autres objectifs de l'économie. Il ne faudrait pas induire à « faire de l'indice patrimonial », en figeant, ou du moins en orientant l'avenir par des indices comptables qui seraient peu à peu pris pour des objectifs, et en confondant ainsi la mesure et l'objectif.

– Les grands postes d'une comptabilité patrimoniale seront peut-être : les surfaces occupées par les différents types de forêts : les biomasses; la diversité. À propos de cette dernière on peut envisager des indices du type de celui de Shannon. En ce qui concerne l'évaluation des surfaces, la télédétection pourrait être, dans quelques années, d'un secours certain. En région méditerranéenne elle permet de mesurer, avec une bonne fiabilité, la superficie de tous les feux de plus de dix hectares ayant détruit l'étage dominant de la végétation. Pour ce qui concerne la typologie des espaces boisés, il semble qu'on pourrait, au stade actuel de la recherche, distinguer comme grands postes d'une typologie : garrigues arborées, formations à pin d'Alep dominant, à chêne vert dominant et à chêne vert pubescent dominant.

– Le concept de séquence de végétation du Centre d'Études phytosociologiques et écologiques - Louis Emberger (C.E.P.E.) serait sans doute très intéressant à mettre en œuvre, ainsi que ceux de vitesse de cicatrisation et de sensibilité de la végétation.

– Il serait extrêmement intéressant de pouvoir comptabiliser le patrimoine génétique des principales espèces. Là aussi une approche type Shannon pourrait apporter le cadre conceptuel, mais les difficultés de recueil des données semblent actuellement très ardues.

– Faut-il, pour asseoir sur le terrain cette comptabilité patrimoniale, avoir recours à un échantillonnage type inventaire forestier ? à un carroyage systématique type planification écologique ? ou tout autre.

– Quel rôle jouera cette comptabilité ? Comment s'intègrera-t-elle aux prises de décision des différents agents économiques ? Comment leur permettra-t-elle de prendre concrètement en compte la conservation du patrimoine dans leurs décisions économiques ? Ces questions peuvent être liées à celles relatives aux études d'impact. L'utilité de cette comptabilité dépendra sans doute en grande partie de la facilité avec laquelle le « public » pourra consulter les informations qu'elle contient.

PROJETS

Ayant rassemblé ces quelques éléments de réflexion sur la gestion patrimoniale, nous pourrions certes chercher à les compléter, et à les agencer en un discours élégant et cohérent. Cependant notre souhait serait, bien davantage, de participer à une expérience de mise en place de gestion patrimoniale, ou du moins de comptes de patrimoine, afin de tester la validité de notre approche.

Nous serions également très heureux de connaître des réactions de lecteurs de cet article et d'entamer une discussion avec eux : les forestiers ont-ils toujours fait de la gestion patrimoniale sans le savoir comme Monsieur Jourdain de la prose ? L'évolution de plus en plus rapide des techniques et des modes de vie rend-elle nécessaire une prise en compte du patrimoine plus explicite que par le passé ? Notre propos est-il un habillage plus neuf de préoccupations anciennes, ou apporte-t-il un éclairage différent ? Langage et comptes patrimoniaux peuvent-ils contribuer à faciliter le dialogue des forestiers avec les autres acteurs sociaux de plus en plus nombreux qui interfèrent dans la gestion des espaces naturels méditerranéens (aménageurs, constructeurs d'habitations, associations de défense, opinion publique...) ? En un mot le concept de gestion patrimoniale est-il apte à modifier la gestion courante, sous quelle forme, et dans quel sens ?

J. M.
P. B.

fin

BIBLIOGRAPHIE

BERTIER Patrice, OLLAGNON Henri, et al. – Études sur la gestion de la nappe phréatique d'Alsace. Rapports pour le Service Régional d'Aménagement des Eaux d'Alsace, 1976-1979.

CROZIER Michel. – L'acteur et le système, Seuil, 1977.

KUHN Thomas. – La structure des révolutions scientifiques, Flammarion, 1972.

MAESTRE Claude J. – L'avenir des modes de gestion de l'environnement. Quelques éléments caractéristiques d'une gestion patrimoniale. Communication au séminaire du GERMES - Arc et Senans - Septembre 1977.